62e année. — N° 54 | Le Numéro : UN franc | Samedi 18 Décembre 1943

L'Indépendant

Abonnements | Dordogne..... Un an 40 fr. | Autres départements. 55 fr. | Direction et Administration 108, rue Neuve-d'Argenson | Téléphone 5 C. C. P. Limoges 267.19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. Chronique locale..... » 5 fr. | Annonces judiciaires. la l. 5 fr. — commerciales » 8 50

VARIÉTÉS

L'Elixir de longue vie

Dans l'un de ses romans les moins lus mais non les moins intéressants, parmi ses étranges et étonnantes « études philosophiques » — « Les Deux Ruggieri » — Balzac met en scène un mystérieux alchimiste, un de ces maîtres du « magisme » et de la sorcellerie, qui, du moyen âge au XVI[e] siècle, consacrèrent toute leur existence à la poursuite du « grand œuvre », à la recherche de l'élixir de longue vie. Dans son enthousiasme, le vieux Ruggieri s'écrie : « Nous devons pouvoir étudier notre vie. »

La science moderne va-t-elle réaliser le rêve prestigieux des alchimistes du moyen âge ? Va-t-elle nous fournir les moyens de prolonger presque indéfiniment l'existence humaine, peut-être même de la faire naître spontanément ? Va-t-elle nous procurer enfin « l'élixir de longue vie » ?

Déjà, le Dr Carrel a réussi à faire vivre pendant des années des organes séparés du corps humain et l'auteur célèbre de « l'Homme, cet inconnu » ne désespère pas de régénérer et de rajeunir les tissus et l'organisme de l'homme, par la greffe et la transplantation. Comme un moteur usé, l'être humain pourra alors être « retapé » par pièces détachées.

D'autres savants affirment qu'on peut prolonger et même doubler la vie de l'homme, en modérant son fonctionnement organique.

En vivant trop intensément, nous « brûlons » notre existence, comme une chandelle allumée par les deux bouts.

Les deux procédés « recommandés » sont la sous-alimentation et l'hibernage. En ralentissant la végétation de nos organes, nous pourrions accroître considérablement la durée de notre vie. Moins on mange, moins vite on vieillit, a constaté la science moderne. Voilà une sérieuse consolation par ces temps de restrictions. On peut également prolonger son existence par le refroidissement. D'après le biologiste Jacques Loeb, un abaissement permanent de 4° de la température du corps permettrait de doubler la durée de la vie humaine. Nous pourrions donc vivre 150 à 200 ans. Le refroidissement et l'hibernage sont conseillés par Bakhmelieff et par Carrel « pour mettre, dans les pays froids, en état de vie latente les vaches et les moutons pendant les longs hivers. Peut-être pourrait-on prolonger la vie humaine, guérir certaines maladies, si on pouvait faire hiberner les individus de temps en temps ».

L'homme « congelé », l'homme-marmotte ne vieillirait que très lentement. A deux cents ans, ce serait presque un adolescent.

La science a découvert également qu'on pourrait transformer la vie humaine et même le type humain, en faisant varier le nombre des « chromosomes » du sang. Mais ceci est une autre histoire, infiniment plus compliquée.

Il reste, de ces explications, que l'élixir de longue vie n'est pas aujourd'hui tout à fait une chimère. Le rêve du vieux Ruggieri est à notre portée. Nous pouvons prolonger notre existence par la sous-alimentation ou la congélation. A chacun ses préférences. En somme, la science nous propose ce choix de vivre intensément et périr rapidement, ou vivre lentement et vieillir tardivement.

Mais, au fait, l'existence est-elle si réjouissante que nous soyons tentés de la prolonger indéfiniment ?

D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

A son arrivée à Ankara, M. Ismet Inonu a résumé les conversations du Caire en déclarant : Il n'y a rien de changé pour nous. Vous pouvez doublement fêter le « Kourban Bayram ».

— M. Pointier, syndic national de la Corporation paysanne, a présidé la réunion annuelle des syndics communaux et départementaux d'Indre-et-Loire et a adressé un vibrant appel à ses auditeurs ; il leur a dit notamment que « l'intérêt de la corporation est d'empêcher que ne se creuse un fossé infranchissable entre les populations urbaines et paysannes ».

— M. Maurice Caullery vient d'être nommé président de l'Académie des sciences.

— De nouvelles dispositions sont prises pour l'application rapide de la Charte du travail. C'est ainsi que l'institution des Comités sociaux va être étendue aux entreprises de moins de 100 et de plus de 25 ouvriers ou employés.

— Plus de cent mille lettres sont arrivées au siège du « Concours de la plus belle lettre ». Il a été décidé de porter le nombre des prix de 360 à 1.000.

— A l'occasion du 2e anniversaire de la signature de l'alliance militaire entre l'Allemagne, le Japon et l'Italie, des télégrammes ont été échangés entre le Führer, le Tenno, le Duce, le général Tojo, M. von Ribbentrop et M. Shigemitsu. Les trois chefs d'Etat et les ministres des affaires étrangères affirment leur détermination de combattre jusqu'à la victoire finale.

— On annonce l'arrestation, par ordre du comité d'Alger, de quarante personnes, parmi lesquelles les généraux Martin et François, anciens chefs de la Légion des combattants.

— En raison des conditions particulières rencontrées à l'heure actuelle dans la production et le transport de l'énergie, il a été décidé de surseoir provisoirement à l'application de l'arrêté du 3 décembre, dans les 4e, 5e, 6e et 8e circonscriptions électriques, soit dans la totalité de la zone sud, ainsi que dans la partie de la zone nord située au sud de la Loire.

— Pour faire face dans toute la mesure du possible aux voyages indispensables de fin d'année, les mesures suivantes seront prises à partir du 17 décembre et jusqu'au début de janvier : la plupart des wagons-restaurants seront supprimés. Des conditions spéciales d'admission pourront être imposées à certaines dates pour l'emprunt des trains.

— M. Bievenu-Martin, sénateur de l'Yonne, vice-président du Sénat, est décédé, vendredi, à l'âge de 96 ans, à St-Bris-les-Vineux (Yonne).

— En 48 heures, plus de 3.000 prisonniers rapatriés sont arrivés à Compiègne et ont rejoint leur famille.

— M. Faure-Pinguely, conseiller à la cour d'appel de Lyon, a été assassiné dimanche, à son domicile, 30, cours Eugénie, par des inconnus armés de mitrailllettes.

— « L'envoi d'un petit cercueil ne constitue pas un délit », vient de décider la cour d'appel de Douai, à la suite d'une condamnation à six jours de prison avec sursis prononcée par le tribunal de Lille.

— Deux inconnus ont abattu à coups de révolver M. Moro, ébéniste, rue Aristide Briand, à Levallois-Perret.

— L'abbé Perrot, recteur de Solignac, fondateur du « Bleung-Brug », a été assassiné dans son presbytère, à Quimper.

— Le 10 décembre, Hanoï a été bombardée par l'aviation sino-américaine : 128 tués et 198 blessés, presque tous indigènes.

— M. Emile Lagarde, rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de la Dordogne, est promu chef de bureau de 5e classe.

— Un statut vient d'être donné au fermage. Un statut du métayage est, paraît-il, à l'étude. Cette importante question intéresse tout particulièrement la Dordogne où le métayage revêt à l'heure actuelle des formes très diverses et souvent mal connues.

NOUVELLES DIVERSES

On apprend que M. Albert Sarraut, ancien président du Conseil, va remplacer, à la direction de la *Dépêche de Toulouse*, à laquelle il avait collaboré pendant douze ans, son frère, M. Maurice Sarraut qui vient d'être assassiné.

— Trois individus se disant policiers se sont introduits chez les époux Fontaine, cultivateurs à Uxverre. Menaçant les fermiers de leurs revolvers, ils ont fouillé les meubles et se sont emparés d'une somme de 500.000 francs.

— Cinq hommes se disant policiers se sont introduits mardi soir, vers 21 h. 15, dans les bureaux et les ateliers de M. Robert Charrier, batteur d'or, à Paris, 22, rue Alexandre Parodi. Ils se sont retirés en emportant 15 kilos d'or en lingots et en feuilles.

— Deux cultivateurs de Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), qui avaient refusé du lait à deux mères de famille régulièrement inscrites chez eux, ont été condamnés chacun à 20.000 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages-intérêts envers les deux mères de famille.

— A Paris, révolver au poing, trois gardiens de la paix ont pénétré dans un tripot et se sont emparés des enjeux s'élevant à 23 000 fr. Ils ont été arrêtés.

— Le délai de présentation des demandes de bons d'achats d'articles ménagers pour les jeunes ménages et les naissances est porté de un à trois mois, à compter : du jour de la célébration du mariage, du jour de la première ou de la deuxième naissance pour les ménages constitués depuis le 1er juillet 1941 ; du jour de la naissance d'un enfant dans une famille en comptant trois vivants.

— L'administration des P.T.T. a supprimé la deuxième présentation des mandats payables à domicile et des objets recommandés. Cependant, si le destinataire désire qu'une seconde présentation soit faite, il peut en faire la demande à la poste.

— Les cotisations des assurances sociales peuvent être, désormais, payées par chèque bancaire.

— La fabrication des lampes de T.S.F. est réglementée à partir du 1er janvier 1944. Seuls, les réparateurs agréés sont autorisés à remplacer les lampes défectueuses au cours des opérations de dépannage.

— Les éleveurs de moutons désireux d'acquérir des reproducteurs ovins peuvent s'adresser à la caisse locale de Crédit agricole mutuel pour obtenir un prêt à moyen terme dont le taux d'intérêt ne dépasse pas 3 p. 100.

— Toute autorisation d'importation de tissus, articles ou produits textiles rationnés, suivie ou non d'exécution, devra être déclarée par son bénéficiaire au répartiteur dans les dix premiers jours de chaque trimestre.

— Les crimes de corruption et de trafic d'influence ont été transformés en délits justiciables du tribunal correctionnel par une loi parue au *Journal Officiel*.

— Les travaux forcés à perpétuité attendent désormais ceux qui jusqu'ici encouraient seulement des peines légères pour « usurpation de fonctions ».

Les indemnités au personnel pendant les jours de fermeture

Le Ministre secrétaire d'Etat au travail communique :

« Le gouvernement a décidé la fermeture par roulement, pendant deux jours par semaine, des établissements industriels et commerciaux.

« Une loi et un arrêté signés le 10 décembre, fixent les indemnités payées au personnel si ces journées ne sont pas récupérées dans la semaine où elles ont été perdues.

« L'arrêté fixe également les conditions dans lesquelles une partie de ces indemnités sera remboursée par l'Etat aux employeurs. »

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Le vernissage du Salon Foyen

« Tout effort vers le beau est ligne d'encouragement pourvu qu'il soit sincère et soutenu ».

Dimanche 5 décembre eut lieu l'inauguration du Salon Foyen, sous la présidence du Docteur Berlin-Roulleau, maire de Sainte-Foy, en présence des personnalités de la ville.

Ce fut une belle manifestation vraiment parisienne. L'installation était parfaite, grâce au concours dévoué de M. Bernardine, que nous remercions chaleureusement. Chaque artiste avait les honneurs de la Cimaise.

J'ai assisté à Paris à bien des vernissages, je puis certifier que certaine n'ont pas eu l'affluence de visiteurs que celui-ci ; parmi les 27 exposants, aucun n'a été sujet à critique de la part du public. L'ensemble était une joie à nos yeux.

M. Martin-Ferrière, Grand Prix National, hors concours du Grand Salon de Paris, très connu par ses fresques de Saint-Christophe de Javel qui eurent un grand retentissement dans la presse en 1934, couronné par un prix de l'Institut, nous présente des panneaux chatoyants. A part un sujet, il n'use pas comme son regretté père la manière impressionniste renommé Henri Martin, de petites tâches juxtaposées, il se plaît à peindre des paysages où on croit sentir les vibrations chaudes de l'atmosphère. Ses œuvres donnent une impression d'harmonie où la lumière, couleurs, lignes, sont en fonction du but qu'il désire atteindre.

Le professeur Paul Frédus sait que le dessin, expression de la limite est le véritable fondement de tous les arts, il le prouve par ses dessins à la plume représentant des vues de St-Emilion-Ste-Foy et Bergerac. On est attiré par la beauté d'exécution de ses dessins, de sa sûreté de main. Ses portraits nous le montrent soucieux de fixer la vérité dans les attitudes des personnages, notamment dans ses caricatures représentant certains Foyens que je ne veux pas nommer. L'exposition restant ouverte jusqu'au 19 inclus, à eux d'y faire un tour pour se reconnaître. Ses paysages à peinture un peu sèche mais agréable sont d'un dessin impeccable.

Par ses charmantes aquarelles exposées, malheureusement mal encadrées faute de matériel nécessaire, M. Morissée, artiste belge, montre une légèreté transparente des couleurs qui ne sont pas jetées au hasard, une atmosphère enveloppe ses paysages, une profondeur très accentuée dans certains où l'on voit apparaître les choses dans une lumière à la fois subtile et colorée.

M. Jouy a reçu le don des belles couleurs. Il peint des fleurs à la manière du XVIIe. Ses paysages modernes sont d'un coloris agréable. Notre artiste emploie à volonté le pinceau et le couteau. M. Jouy est le plus profond restaurateur de la région du Sud. Les plus habiles ne peuvent distinguer la cicatrice ni établir aucune différence entre le corps primitif et le membre nouveau. Il est aussi un décorateur de talent.

M. Dobrinsky n'est pas un inconnu, ses toiles exposées à maints Salons, notamment celle que conserve le musée du Luxembourg, sont très appréciées. Ses portraits sont d'une intensité de sentiment, de charme poétique. L'impression qui se dégage de toutes œuvres, portraits comme paysages, est qu'il peint avec âme sentimentale et poétique. Je serais tenté de le rapprocher de Cézanne.

Quelle opposition remarquable entre cette peinture sombre et celle très éclairée de l'autre maître Martin-Ferrière !

(A suivre) LE MATTRE,
Bibliographe.

Agence MISSÈGUE
Place de la République, Bergerac
A vendre en exclusivité :
1. Propriété à Couze, 22 hect., soul tenant, bon état de culture, maison de maîtres et colon en bon état, très jolie vue, situation agréable, écoulement très facile des produits, très bonne affaire.
2. Maison de rapport en ville avec magasin, immeuble d'angle, très bien placé, bonne location.
3. Bergerac, quartier de la gare, maison à pign., cave et jardin, bonne construction, bon état, pourrait être libre.
4. Magasin de coiffure homme et dame, très bien placé, bien installé, bonne clientèle.
5. Terrain 1 900 mètres à bâtir et jardin, près de la ville, et bordant route nationale.
6. Grand choix d'autres affaires en propriétés, maisons, terrains, commerces. 775

Le franc se défend bien

Il n'est pas trop tard pour commenter les résultats de l'emprunt de 10 milliards 3 1/2 °/o, net d'impôts, émis en novembre, car sa cadence des souscriptions a été tellement plus rapide que celle de l'opération analogue, effectuée en juillet dernier, qu'il est naturel de s'en réjouir.

Du point remarquer, en outre, que l'Etat n'abuse pas de ce mode de financement et ne fait appel à nos économies qu'avec modération. Ce qui le prouve d'une façon évidente, c'est que les versements des Caisses d'Epargne ordinaires à la Caisse des Dépôts et Consignations atteignaient, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 15 septembre, près de 11 milliards. Et pourtant les chiffres globaux des recouvrements budgétaires pour les neuf premiers mois de l'année en cours donnent à tous les postes des augmentations extrêmement substantielles qui, pour les seules contributions directes, se chiffrent à 9 milliards 226 millions.

Au cours d'un voyage qu'ils ont effectué dans plusieurs départements, les chefs du Service de Presse du Ministère des Finances ont demandé aux cadres de la nation de répandre autour d'eux une des exhortations dont on n'a que faire, mais simplement des textes, des faits, des chiffres, qui reflètent la véritable situation du pays, ainsi que les renseignements d'ordre pratique qui peuvent être utiles à tous. A ce sujet, en particulier, soulignons la différence qui existe entre un Bon du Trésor ou un Bon d'Epargne et un billet de banque : ce dernier, en effet, s'il est détruit, est à jamais perdu, il n'en est pas même du Bon du Trésor *qui peut être reconstitué* si son propriétaire a pris le soin d'en noter le numéro.

Voilà une disposition à laquelle nous ne saurions assurer trop de publicité.

JEAN DE GRANVILLIERS.

Distributions supplémentaires de confiserie et de vin

On annonce qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les distributions supplémentaires suivantes ont été décidées par le Ravitaillement général :

La ration mensuelle de confiserie (125 grammes) des consommateurs des catégories E, J1, J2 et V sera doublée, ainsi qu'il a été annoncé dans le tableau de rationnement pour décembre.

Les consommateurs des catégories J3, A, T, C, et V, inscrits normalement pour les distributions de vin, recevront, en plus de leur ration habituelle, une bouteille de vin d'appellation contrôlée intégré.

Cette distribution se fera en principe au cours de décembre, mais elle pourra s'étendre également en janvier dans certains centres, du fait des délais de mise en place et des faibles stocks de verrerie disponibles.

Dans la région parisienne, tous les consommateurs inscrits, sans distinction de résidence dans une localité classée ou non, participeront à cette distribution.

LOTERIE NATIONALE

35e Tranche 1943

Les numéros se terminant par :	gagnent
6 (séries A et B)	300
7 (séries A et B)	400
12 (série A)	500
(série B)	1.000
206 937 709 080 354 395 211	1.000
973 (série A)	1.000
(série B)	1.500
8.372 4.219 7.659 0.783	2.000
7.940 (série A)	10.000
(série B)	5.000
6.278 2.293 (série A)	15.000
(série B)	20.000
3.125 (série A)	30.000
(série B)	60.000
15.317 32.760 55.460 16.883	40.000
63.321 (série A)	60.000
(série B)	
070.893 241.021 201.107	100.000
209.534 111.383 (série A)	120.000
(série B)	600.000
213.909 067.492 (série A)	250.000
(série B)	1.000.000
269.844 (série A)	500.000
(série B)	6.000.000
299.024 (série A)	2.000.000
(série B)	

SECOURS NATIONAL

Tombola du Film « Jeannou »

Attention ! Le tirage de la grande tombola du film *Jeannou* doit s'effectuer à Périgueux le 20 décembre *exclusivement* à l'aide des talons.

Participants, si les talons de vos billets ne sont pas renvoyés à Périgueux pour cette date, vous n'avez aucune chance de gagner la magnifique salle à manger.

Chronique Locale

Obsèques. — Le 15 décembre, à 14 h., furent célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Guy Balan, décédé en son domicile de la rue Périgord, à l'âge de 36 ans.

Après la cérémonie religieuse en l'église de Saussignac, l'inhumation eut lieu au cimetière de la paroisse, dans le caveau de famille.

Nous adressons à M. et Mme Gaston Balan et aux autres membres de la famille nos sympathiques condoléances.

Cambriolage. — M. Albert Barland, 61 ans, négociant en vins à Bergerac, rue Neuve d'Argenson, est propriétaire d'une maison de campagne à Jaure, commune de Lembras.

Dans la nuit du 5 décembre, un malfaiteur s'introduisait par effraction dans cette maison et fit main basse sur divers objets, notamment deux cuillers en argent, une paire de jumelles, des paquets de tabac, plusieurs paquets de graines de semences, le tout représentant une valeur de deux mille francs.

Enquête de la gendarmerie de Bergerac.

Vol de beurre. — Le 27 novembre, M. Paulin Busset, 50 ans, conducteur d'auto, demeurant à Saint-Alvère, transportait dans son autocar quatre petits colis de beurre qu'il avait placés dans le coffre arrière du véhicule. Ils devaient être remis à des épiciers de Sainte-Foy-de-Longas et de Saint-Alvère.

Lorsque M. Busset voulut livrer celui qui était destiné à M. Besse, épicier à Saint-Alvère, il constata sa disparition et déposa une plainte à la gendarmerie.

Le colis dont s'agit était du poids de 700 grammes.

Enquête.

Vol de tabac. — Récemment, M. Henri Fauverte, 38 ans, cultivateur au Maine, commune de Beaumont, fut victime d'un vol d'une certaine quantité de tabac en feuilles. La gendarmerie enquête.

Vol de volailles. — Sur plainte de M. André Bastier, 46 ans, régisseur du domaine de Périer, commune de Maurens, la gendarmerie de Bergerac a ouvert une enquête au sujet d'un vol de volailles.

Vol d'une oie. — Mme Alina Barrière née Verout, 38 ans, cultivatrice à la Vignalle, commune de Saint Jean-d'Estissac, fut allégée, ces jours-ci, d'une oie du poids de 5 à 6 kilos, et déposa une plainte à la gendarmerie de Villamblard. Enquête.

Vols de volailles, pommes de terre et vin de Monbazillac. — Dans le courant de septembre-octobre, Mme Large née Elina Moulinier, 65 ans, propriétaire à Simondy, commune de Prigonrieux, constata la disparition de plusieurs canards et poulets.

Le 7 décembre, M. Large, son mari, constata à son tour que des malfaiteurs l'avaient allégé d'une centaine de kilos de pommes de terre et de trois cents litres de vin blanc de Monbazillac, année 1933, contenu dans des barriques.

Le propriétaire se reppela qu'à la période des vendanges, il avait pris à son service deux jeunes gens, Daniel A..., 17 ans, et Elie Chamberon, 22 ans, domestique à Salvette, commune de Bergerac.

La gendarmerie de Bergerac, saisie de plainte, ouvrit une enquête qui aboutit à des arrestations.

Déférés au parquet, le 11 décembre, les hommes comparurent devant M. le juge d'instruction, qui décerna ensuite mandat de dépôt contre : Daniel A..., 17 ans, pour vols ; et Robert Greiln, 32 ans, journalier agricole au Bout-des-Vergnes, commune de Bergerac, pour vol et recel.

Vol de canards. — M. Albert Chadourne, 38 ans, cultivateur à Penaud, commune de Monteuret, fut victime de vol d'une cane-dinde de 2 kilos et de deux canards de 3 kilos.

Enquête de la gendarmerie de Villines.

Vols divers. — Le 7 décembre, Mme Bonnal née Henriette Voyer, 21 ans, ménagère à Perrou, commune de Boisse, place devant la porte de son habitation une paire de souliers pour les faire sécher ; le soir, les souliers avaient disparu.

Deux jours plus tard, Mme Bonnal étendit sur le fil de fer une paire de socquettes en laine ; ces socquettes disparurent à leur tour.

Ladite dame, qui estimait à 200 fr. le préjudice qui lui était ainsi causé, se décida à déposer une plainte à la gendarmerie d'Issigeac. L'enquête établit que l'auteur du vol était une dame M..., du même lieu.

Celle-ci reconnut s'être appropriée les souliers et les socquettes parce qu'elle n'en possédait pas et qu'elle ne pouvait avoir des bons pour les acheter.

Mais la dame M... avait déjà gardé une poule appartenant à M. Benjamin Mazoué, 50 ans, cultivateur, qui s'était réfugiée chez elle.

La dame M... fut laissée en liberté en raison de ses charges de famille.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Pic, rue Neuve d'Argenson.

Ce qu'il faut savoir des BONS DU TRÉSOR
- Ils vous permettent de tirer profit de tout l'argent liquide dont vous n'avez pas immédiatement besoin
- Les échéances sont de 6 mois, 1 an, 2 ans
- Les coupures sont de 1.000 francs, 5.000, 10.000 et au-dessus.
- L'intérêt, payé d'avance, est de : 1,75 % pour un Bon de 6 mois ; 2,25 % pour un Bon de 1 an ; 2,50 % pour un Bon de 2 ans.
- Les Bons sont délivrés au porteur ou à ordre.
- VOUS TROUVEREZ DES BONS dans les Caisses Publiques et les Banques ; chez les Agents de change et les Notaires ; auprès des Caisses d'Epargne.

Carnet blanc. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Mlle Rolande Bousquet, fille du sympathique directeur de l'imprimerie Jouels et de l'*Avenir de la Dordogne*, avec M. Jean Babayou, professeur.

Nous sommes heureux d'adresser aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur et nos amicales félicitations aux familles Bousquet et Babayou, si estimées dans la région périgourdine.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Moreau née Maria Daude, belle-mère de notre ami M. Alfred Vignault.

Ses obsèques civiles ont eu lieu vendredi au milieu d'une nombreuse affluence.

En cette triste circonstance, nous adressons à sa fille, Mme Alfred Vignault, à notre ami, à leur famille, nos sentiments de condoléances émues et attristées.

Soirées de gala. — Nous rappelons que ce sont les mardi 28 et mercredi 29 décembre, que la Centre d'entr'aide des Prisonniers de guerre de Bergerac donne ses soirées au profit de leurs camarades encore en captivité.

Les organisateurs se sont assuré le concours du Club du Rythme qui se produit pour la première fois à Bergerac. Parmi les artistes qui prêteront leur concours à ces soirées nous noterons en passant, Mlle Delrieux, dont on se rappelle les gracieuses danses au cours du dernier gala des prisonniers, et le sympathique Edmond Sabeau qu'on n'a pas eu le plaisir d'entendre depuis bien longtemps.

Au marché. — Peu d'activité au marché aux légumes du 11 décembre, sur la place de l'église Notre-Dame.

Sur la place des Deux-Conils, apports restreints d'oies et de canards gras.

Quelques paniers de foies d'oies et de canards ; prix demandés de 300 à 350 la livre pour les premiers, et de 200 à 250 fr. pour les seconds, suivant grosseur et qualité.

Adjudications. — M. le Maire de Bergerac a l'honneur de faire connaître à MM. les négociants de la commune que les adjudications pour la fourniture des denrées nécessaires aux deux collèges pour le 1er trimestre 1944 (pain, boucherie, charcuterie, épicerie, pommes de terre, légumes verts), auront lieu le lundi 20 décembre, à 10 h. 30, dans une salle de la Mairie.

Les soumissions cachetées devront être déposées à la Mairie (1er bureau), avant le 20 décembre, à 10 heures.

Théâtre de Bergerac. — Lundi 20 décembre, à 20 heures, très précises, super gala de variétés, *Jaime Plana*, la grande vedette de l'écran, du disque et de la scène, l'extraordinaire Pépita Vasquez, la célèbre orchestre Valle Frey et 25 artistes de classe dans *Soir d'Argentine*, spectacle éblouissant par son ensemble d'interprétation, de décors et de costumes.

ACHAT VENTE ÉCHANGE
MEUBLES ANCIENS ET MODERNES
Maison Vve GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Société de Secours Mutuels des Ouvriers de la ville de Bergerac. — L'assemblée générale statutaire de cette Société se tiendra dimanche 19 décembre, à 10 heures précises, au siège de la Société, salle du théâtre, place Gambetta.

Présence indispensable, amendes en cas d'absence non justifiée, rigoureusement appliquées.

Gandol, plus fort que les douleurs
Le Gandol est un puissant calmant et un éliminateur de l'acide urique. D'où son efficacité rapide, profonde, durable, sur les douleurs arthritique (rhumatisme, maux de reins, névralgie, goutte). Le Gandol se prend en cachets faciles à avaler. Il ne fatigue pas l'estomac. Toutes phies. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3639.

Remerciements. — Le Comité du colis aux prisonniers adresse ses meilleurs remerciements aux généreux donateurs, M. et Mme Dalibon-Fargeot, qui, à l'occasion de leur mariage, ont souscrit pour le colis aux prisonniers la somme de 532 frs. 50.

La Nationale-Vie

Société Anonyme d'Assurances sur la Vie. Régie par le Décret-Loi du 14 juin 1938. Capital social 75.000.000 de frs, libéré du 1/4. **ASSURANCES, en cas de décès et en cas de vie,** *de toute nature,* **Rentes Viagères. TROIS MILLIARDS d'actif** *au bilan;* **Compagnie centenaire.** *Règlements les plus rapides.* — **Plus de 600 AGENCES** *en France.*

S'adresser à M. **BONNAMY,** *Agent Général, pour l'arrondissement, à BERGERAC, 27, Cours d'Alsace-Lorraine.*

Requis auxiliaires. — Le Commissaire de Police, chef de la circonscription de Bergerac, fait connaître que des places de requis auxiliaires à titre civil sont disponibles dans ses services.

Tous les candidats que cette offre intéresserait pourront se présenter au commissariat de police, secrétariat, où les conditions d'emploi leur seront indiquées.

Traitement mensuel net : 1.800 fr., charges de famille en sus.

Les femmes apprécieront

Les nombreuses femmes qui ont à se plaindre de troubles circulatoires apprécieront l'action bienfaisante des gouttes Florides. Cette préparation végétale régularise la circulation et combat les ennuis du sang chez la femme, de puberté au-delà du retour d'âge. Le flacon de gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 3337.

FOIE GRAS

LUCIEN GERODOLLE — *les Conserves de chez* **LUCIEN** — *usine à Caville, Téléphone 859, informe Messieurs les Courtiers, ramasseurs et producteurs, que, comme par le passé, il est acheteur de Foies d'Oies et Canards, Truffes et autres produits du sol, aux prix les plus raisonnables.*

L'assemblée générale de l'U. S. B. décide l'agrandissement du stade

Vendredi dernier, les membres de l'U. S. B. étaient convoqués en assemblée générale à 19 heures, au siège social.

Malgré les dispositions du couvre-feu et l'heure défavorable de la réunion, plus de cent membres étaient présents.

Le président de la société, M. Helliant, donna connaissance à l'assemblée des résultats des pourparlers qu'il avait entamés il y a environ deux mois, avec l'assentiment du Comité Directeur, pour l'achat de 2.400 m2 de terrain attenant au stade Philippe Pétain et en vue de son agrandissement.

Les négociations furent longues et laborieuses, mais ces jours derniers cependant, un accord fut signé entre le propriétaire du terrain et le président de l'U. S. B. Le Comité Directeur, après en avoir pris connaissance, approuva sans réserve cet accord et remercia son président d'avoir réussi cette opération.

Le prix d'achat, en effet, et les conditions de paiement sont particulièrement avantageux pour la société, qui réalise ainsi une excellente affaire.

Par ailleurs, déclara le président, la situation financière, à la condition de continuer dans l'avenir une politique de gestion prudente et sage, est à même de supporter cette charge.

En outre, après avoir donné de longues explications à l'assemblée, celle-ci, à l'unanimité, ratifia les accords pris par son président, qui profita de cette occasion pour rendre hommage à tous ses collaborateurs du Comité Directeur qui, dans sa tâche, lui apportent un concours précieux et un fidèle dévouement.

C'est dans une ambiance de vraie camaraderie que nous travaillons, dit-il, ambiance qu'il faut maintenir coûte que coûte ; c'est le secret de la force de l'U. S. B.

De longs applaudissements saluèrent ces paroles.

REMERCIEMENTS

M. Henri Lagrange; Mme Charlotte Lagrange; M. et Mme René Podevigne; M. Raoul Bellenger (en captivité) et Madame; M. Robert Podevigne; Mlle Françoise Podevigne; Mlle Josette Bellenger; Mme veuve Henri Jacquillat; M. et Mme Marcel Jacquillat; M. et Mme Georges Rosset; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Henri LAGRANGE

Née Anaïs JACQUILLAT

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

Comment on ruine sa santé

On ruine sûrement sa santé en tolérant la constipation. On combat la constipation, et on améliore sa santé en prenant, après le dîner une tasse de tisane Vichyflore qui active le foie, et l'intestin, efficace contre fermentations, nausées, digestions laborieuses. La boîte de Vichyflore, 11 fr. 90, ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2932.

A VENDRE jolie maison, 7 p., dép., b. ét. Rivière, Bourg important.

2° Propriété élevage, b. située, à v. ... à l. Fonds forgeron, b. client. Barbière, Sainte-Foy-la-Grande. 840

Collège Henri IV. — Dimanche dernier 12 décembre, à 11 heures, au collège, c'était, après l'assemblée générale annuelle de l'Association Amicale des Anciens Elèves, l'inauguration de la nouvelle dénomination de Collège Henri IV, attribuée par arrêté ministériel du 8 mai 1943.

En présence des élèves, des professeurs et des anciens élèves, M. le Principal a reçu M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Bergerac et le Président de l'Amicale. Cette cérémonie, simple et intime, en raison des circonstances, a commencé par le salut à la mémoire des élèves morts pour la France. Puis, dans un brillant discours, M. le Dr Pierre Rousseau, président de l'Association des anciens élèves a fait solennellement remise à la Ville de Bergerac des inscriptions, plaques et écussons sculptés par les soins de sa société sur les trois façades du Collège. Remerciant en termes élevés, M. Jaulin du Seutre, maire, a rappelé combien la Ville de Bergerac s'honore d'avoir répondu avec empressement, quand les anciens élèves lui ont demandé de donner un nom aussi illustre et aussi populaire au Collège de garçons, ce qui est d'ailleurs une mesure de reconnaissance et d'honnêteté, puisqu'Henri IV, dans ses Lettres Patentes de 1576, en avait fait une des conditions de sa donation.

Comme dans les Caractères de La Bruyère, « Tout est dit et je viens trop tard », a constaté M. Jean Callard, sous-préfet, en prenant le dernier la parole : sur ce qui concerne Henri de Navarre et le collège « le plus beau et le meilleur est enlevé »... et pourtant le représentant du gouvernement a trouvé les mots qui convenaient.

Toute l'assistance a applaudi les trois discours.

Dans nos cinémas. — Reprise des soirées :

A L'ODÉON : jeudi, samedi, dimanche, 20 h. 45 ; une seule matinée le dimanche, à 14 h. 30.

CYRANO : vendredi, samedi, dimanche, 20 h. 45 ; une seule matinée le dimanche, à 14 h. 30.

(Pour la location, consulter l'horaire dans chaque salle.)

SALLE DES OUVRIERS : samedi, 20 h. 45 ; dimanche, 14 h. 30 et 20 h. 45.

Un laxatif doit agir sur le foie

La constipation est due très souvent à la paresse du foie, qui ne produit pas assez de bile pour nettoyer l'intestin. Les comprimés Vichybol aux plantes laxatives, et au Vichy-Etat, régularisent la fonction biliaire en même temps qu'ils réveillent l'intestin. C'est pourquoi ils sont si efficaces contre la constipation. Vichybol : 9 fr. 50. ttes phies. Lab. Hélin. Chateauroux. Visa 846 P. 2849.

Vente au Palais de Justice, à Paris, le samedi 22 janvier 1944, à 14 h.,

GRAND DOMAINE

sis à

BERGERAC (Dordogne)

« DOMAINE DES FARCIES »

Superficie totale 21 ha 85 ares 76 ca, comprenant **Château** et **Parc** de 2 hectares

Libre de location

Ferme et dépendances louées

Mise à prix : **800.000** fr.

S'adresser à Me TOURNESAC, avoué, 15, rue d'Argenteuil, à Paris.

Améliorons le sort des prostatiques

Un prostatique qui fait usage des Dragées de Magnogène et des Suppo-Magnogène aux sels halogénés de magnésium voit généralement son sort s'améliorer. Ses troubles locaux : envies fréquentes et impérieuses, brûlures, élancements, rétention, etc..., s'atténuent de plus en plus, cependant que son état général s'améliore. A la fatigue générale succède une agréable sensation de bien-être. Chez les opérés également, les Dragées de Magnogène favorisent le relèvement des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes Pharmacies. Visa n° 1077 P — 7767.

CREDIT NATIONAL

Un arrêté du 7 décembre 1943 a autorisé le **CRÉDIT NATIONAL** à procéder à l'émission d'obligations 3,50 % à lots, amortissables en 50 ans, pour un montant de 6 milliards de francs. Cette opération est destinée à assurer le financement de la réparation des dommages causés par la dernière guerre.

Cet emprunt est émis en coupures de 10.000 francs au prix de 9.912 francs. Les lots, d'un montant annuel de 17 millions de francs, donneront lieu à deux tirages semestriels, les 1er février et 1er août. Il pourra être émis des demi-obligations de 5.000 francs.

L'emprunt est, par ailleurs, exempt de toutes taxes spéciales frappant les valeurs mobilières.

On souscrit à tous les guichets du Trésor et des P. T. T., à la Banque de France, dans toutes les banques agréées par le **CRÉDIT NATIONAL** et au **CRÉDIT NATIONAL.**

La notice exigée par la loi a été publiée au B. A. L. O. du 13 décembre 1943. Le placement sera clos sans préavis.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBONNE

Tél. 608 BERGERAC Tél. 608

achète tartre blanc et rouge

Tribunal Correctionnel

Audience du 9 décembre

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrère.

Blessures graves par imprudence. — Raymond Maraudel, 32 ans, chauffeur-mécanicien à Bergerac, un mois de prison.

Vols. — Le Van Quay, 23 ans, travailleur indochinois à Bergerac, est relaxé.

— André Rouquette, 20 ans, et Maurice Sarremejane, 20 ans, du chantier de Creysse, condamnés l'un et l'autre à 15 jours de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

Outrages à agent de la force publique. — Marcel P..., 19 ans, cultivateur à Bergerac, 1.200 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Noël Sénécaut, 27 ans, domestique agricole à Lamothe-Montravel, deux mois de prison.

Concubinage. — Yves Marie Baptiste Le Maout, 26 ans, marchand forain à Mussidan, 20 jours de prison.

Vols. — Léon Dickler, 30 ans, et Joseph Bagne, 23 ans, manœuvres à la poudrerie nationale de Bergerac, chacun 20 jours de prison.

— Zdrislaw K..., 16 ans, quatre mois de prison avec sursis.

Abatage clandestin. — Pierre Robert Fretier, 28 ans, mécanicien à Le Fleix, un an de prison par défaut.

Vol de deux draps de lit. — Catherine Martin, 27 ans, sans profession, à Le Coux, deux mois de prison avec sursis.

Défaut d'autorisation de circuler en motocyclette. — Yves Durand, 31 ans, propriétaire à Faux, 2.000 francs d'amende.

Audience des flagrants délits

Le 10 décembre, la gendarmerie d'Issigeac déféra au parquet le nommé France Auclair, 26 ans, mécanicien, détenu au chantier forestier de Sainte-Croix-de-Beaumont, qui s'était évadé de ce camp de travail.

M. le Procureur de la République décerna mandat de dépôt que le tribunal confirma en audience des flagrants délits.

— Le 11 décembre, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Gaston Abel Hecq, 24 ans, employé à la poudrerie nationale de Bergerac, arrêté par M. le commissaire de police pour vol de courroie.

A l'audience des flagrants délits du même jour, le tribunal confirma le mandat.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Lacoste Georgette, avenue Calmette.

Dejoux Francis, au Bout-des-Vergnes.

Antoniotti Jean-Baptiste, avenue Calmette.

Mazel Danièle, rue de l'Intendance.

Sabater Nicole, Place Pélissière.

Denis Jeannine, impasse Bargironnette.

Fonteille Michel, rue Montferrand.

Artus Robert, avenue Calmette.

Benoix Pierre, avenue Calmette.

Cadalen Annick, au Caudou.

Crabet Robert, avenue Calmette.

Pierre Alain, rue du Petit Sol.

Marty Jean-Louis, rue Sainte-Catherine.

MARIAGES

Nouailland André, employé de commerce de Bergerac, et Yvonne Clédat, dactylographe de Bergerac.

Lescau Marcel, facteur des P. T. T. de Bergerac et Peynaud Germaine, s. p. de Mazières-Naresse.

Dalibon Georges, chauffeur de Sainte-Foy-la-Grande et Marie Fargeot, ouvrière d'usine de Bergerac.

Rosier Antonin, pâtissier de Bergerac et Jeanne Cousy, couturière de Bergerac.

Aumassif Robert, chauffeur-mécanicien, de Bergerac, et Andraud Jeanne, sans profession, de Bergerac.

Marty René, employé de commerce, de Bergerac, et et Fraisse Marthe, s. p, de Bergerac.

Buisson Raymond, employé de commerce, de Bergerac, et Marecal Yvonne, employée de commerce, de Bergerac.

Lemonie Pierre, cultivateur, de Bergerac, et Nouaille Simone, employée de commerce, de Bergerac.

Lasserre Roger, charcutier, de Bergerac, et Lachaud Gilberte, s. p., de Bergerac.

Lherbier Louis, monteur électricien de Bergerac, et Georgette Bibes, s. p., de Bergerac.

DÉCÈS

Guibert Emile, 62 ans, s. p., avenue Calmette.

Laporte Pierre, 78 ans, cultivateur au Petit Clairat, Bergerac.

Martrenchard Eliane, épouse Moulinier, 27 ans, typographe, avenue Calmette.

Lacrotte Jean, 87 ans, s. p., rue du Maréchal Joffre.

Mallet Madeleine, épouse Delafosse 66 ans, s. p., rue Professeur Pozzi.

Antoine Marie, épouse Meynier, 75 ans, s. p., avenue de Verdun.

Stracchini Ezio, 20 ans, cultivateur à la Mérille.

Jacquillat Anaïs, épouse Lagrange, 68 ans, s. p., boulevard Chanzy.

Rafaillac Adrillen, 34 ans, tailleur de pierres, avenue Calmette.

Campana Joseph, 69 ans, tolier, rue Saint-Etienne.

Regnier Marie, Vve Chadeau, 81 ans, place St-Michel.

Cat Octavie, Vve Filppe, 83 ans, s. p., rue Nungesser et Coli.

Golard Marc, 78 ans, s. p., rue Charcot.

Daude Marie, veuve Moreau, 82 ans, s. p., rue du Pont-Saint Jean.

Gonthier Julien, 62 ans, cultivateur, rue Professeur Pozzi.

Emery Louis, 68 ans, cultivateur, à la Catte.

Baritaud Pierre, 90 ans, rue Notre Dame du Château.

Mounet Charles, 77 ans, ex-typographe, rue du Maréchal Joffre.

Balan Guy, 36 ans, s. p., rue du Périgord.

Riboulet Marcel, 36 ans, charron, rue Jacques Le Lorrain.

LES SPORTS

RUGBY

A Montauban, VICTOIRE USBISTE

BERNARD et GARDETTE furent les rois de la rencontre

AVANT-PROPOS

Nous sommes à la veille du grand match qui va opposer les Bergeracois aux Montalbanais.

Au lendemain des brillantes victoires sur Villeneuve et sur le S. A. B. le souffle des grands jours anime nos représentants.

Toute la semaine, dans les milieux sportifs, il n'a été question que de la rencontre Montauban-Bergerac.

Fort pourra-t-il jouer ? Gabar, malade, occupera-t-il sa place à l'arrière ?

La partie est capitale. Il faut que Bergerac remporte la victoire.

Sur nos compatriotes pèse le désastreux match de Montluçon où ils auraient dû remporter une nette victoire.

Le redressement est venu. Il faut qu'il s'épanouisse.

L'U. S. B. n'a pas été favorisée par le sort. Alors que le C. A. P. battu par Bergerac fait cavalier seul dans sa poule, « A vaincre sans péril on triomphe sans gloire », nos usbistes ont eu de durs morceaux à avaler ; Agen, Bègles, Villeneuve. Trois clubs dignes de figurer en tête de poule dans la zone sud.

Avec un peu de chance, Bergerac pouvait faire premier. Voyons les résultats : Agen, 9 à 8 ; Bègles, 8 à 3 ; Villeneuve, nos locaux triomphent par 6 à 0. Les chiffres parlent eux-mêmes.

Voilà le résultat des conversations lorsque usbistes et dirigeants quittent le café Riche pour prendre la direction de Montauban.

Les Helliant, Gardette, Iratchet, Tamarelle sont au départ et font naturellement partie du convoi.

Le voyage se passe le mieux du monde. Bien entendu, on parle rugby.

Entr'acte, belotte et rebelotte, sans oublier la partie de pocker au centime (pas additionnel).

Montauban, tout le monde descend. Chacun au dodo. Réveil à 9 heures. Petite promenade. Repas léger et en route pour le Stade.

Il est magnifique ce stade avec son terrain de rugby, sa piste cendrée, son vélodrome.

Le public est assez dense. Il y a pourtant la concurrence des *Girondins* en football.

M. Teysson, arbitre fédéral, dirige les opérations.

La partie

A 3 heures, les équipes, ainsi composées, pénètrent sur le terrain :

Montauban. — Arrière, Lacaze ; 3/4, Fabri, Maupas, Bertrand, Bernard ; 1/2, (m), Hilaire (o), Bernard 2 ; 3e ligne, Alamele, Rivière, Rou magnac ; 2e ligne, Bertrand R., Salas ; 1re ligne, Michoulier, Salas, Teul.

Bergerac. — Arrière, Gabar ; 3/4, Prévot, Ducos, Gardette, Strada ; 1/2, (m), Coll, (o), Marot ; avants, 3e ligne, Désusclade, Avignon, Belvès ; 2e ligne, Fort, Bernard ; 1re ligne, Boucherie, Reynaud, Félix.

La première mi-temps fut nettement à l'avantage de Bergerac. Gardette, sur ouverture à la touche et à la mêlée, marqua deux superbes essais.

Au cours de la deuxième partie du jeu, les Montalbanais se montrèrent plus menaçants. Sur interception, ils marquèrent un superbe essai.

Considérations

Le score de 8 à 3 ne reflète pas la supériorité usbiste.

Montauban pratique un jeu brouillon, les avants sont souvent hors jeu. De ce fait, l'action de l'adversaire est considérablement gênée. Voilà ce qui explique le score peu élevé.

Bergerac a franchi victorieusement cette avant-dernière étape.

Si nous félicitons tous les joueurs, nous leur demandons de pratiquer un jeu collectif. La ligne de 3/4 ne se place pas convenablement.

Gabar, dans de mauvaises conditions physiques, ne fut pas à la hauteur de sa réputation.

Il reste encore le match de dimanche. Devant leur public, les usbistes feront une brillante partie.

Une rencontre décisive

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Angoulême contre Bergerac

Dimanche est la dernière journée des Poules de la première phase des championnats de France.

Après s'être longtemps déplacée, l'U.S.B. va terminer cette période de championnats par un match décisif qu'elle disputera sur son stade devant très certainement une foule record.

Cette rencontre, en effet, est très grosse d'enjeu car, si les Usbistes sortent victorieux, ils se classent définitivement troisième de leur Poule et si, comme le bruit en court, les six meilleurs troisièmes ont chance de continuer la course dans les championnats de France, l'U.S.B. se trouverait qualifiée.

Il faut donc que l'U.S.B. gagne et, logiquement, en se basant sur les rencontres précédentes, l'U.S.B. doit battre, dimanche, la valeureuse équipe d'Angoulême.

Mais n'oublions pas qu'en championnat, un match n'est jamais gagné ; d'autant plus qu'Angoulême n'ignore pas que si son équipe se trouve battue, elle risque de se voir, l'an prochain, déchoir en division d'honneur.

N'oublions pas non plus qu'Angoulême a triomphé par des scores honorables de Montauban, par 19 points à 10, et fait match nul, à Montluçon, avec Montluçon.

Cette partie s'annonce donc grosse de conséquences pour les deux clubs.

Souhaitons que l'U. S. B. fasse, dimanche, devant son public, une belle démonstration et apporte confirmation, non seulement de son redressement, mais de sa belle forme actuelle.

Souhaitons qu'elle nous fasse revivre ce jeu ouvert, magnifique « hand-ball », dont elle nous fit une si belle démonstration à Agen.

Si le temps le permet, la foule qui se pressera, dimanche, au stade Philippe Pétain, sera probablement la plus nombreuse que nous ayons vue cette saison.

C'est pour cela que les Usbistes se doivent, non seulement de gagner ce match, mais aussi de nous faire une belle partie, une belle exhibition de rugby.

Comme pour les précédentes rencontres de championnat de France et en vue d'éviter des encombrements aux guichets, des billets d'entrée de toutes catégories seront vendus dès dimanche matin, vers 10 heures, au siège de l'U. S. B. (Café Riche).

OUVERTURE DU STADE

L'ouverture des portes du stade aura lieu à 13 h. précises ; aussitôt, commencera la rencontre « Epis du Collège - Ecole Jules Ferry » contre U.S.B. (cadets).

INDISCRÉTION

Nous croyons savoir que par suite de la qualification du C. A. Béglais dans les championnats de France, 3 clubs sont mis en avant pour prendre ses lieu et place dans le Tournoi d'Aquitaine.

Ces trois clubs mis en avant sont deux sociétés de la Côte Basque et l'Union Sportive Bergeracoise.

On sait que le Tournoi d'Aquitaine se dispute chaque année entre le Stade Bordelais, Cujan-Mestras, Libourne, Bordeaux Etudiants Club et le Sport Athlétique Bordelais.

Nous savons aussi que le nom de l'U.S.B. rencontre de nombreuses sympathies pour son entrée dans ce tournoi.

Par ailleurs, le vainqueur de ce tournoi rencontrerait en fin de championnat de France, et quelle que soit sa situation à ce moment-là, le C. A. Béglais.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que le choix de l'Union Sportive Bergeracoise l'emporte dans cette décision et nous savons que les dirigeants usbistes font le nécessaire pour cela.

Basket-Ball

U. S. B. — Le 25 novembre, en déplacement à Ribérac, notre équipe féminine rencontrait l'excellente équipe locale qui lui avait infligé, l'an dernier, une sévère défaite. Après une partie très rapide et de toute beauté, nos jeunes joueuses remportaient une magnifique victoire par 22 points à 4.

Enfin, dimanche dernier, à Castillonnès, sur un terrain lourd et très glissant, devant l'équipe Lot-et-Garonnaise, une des meilleures du Département, nos joueuses juniors remportaient leur huitième victoire sur huit matches joués depuis le début de la saison, par 28 points à 14.

Ces brillants résultats sont le fruit d'entraînement assidu, d'une excellente camaraderie et de l'esprit de club qui anime nos Usbistes.

Félicitons en bloc Mlles Blain, Géraud, Chevrier, Joncas, Gallas et Dejot, avec une mention spéciale pour la première nommée.

L'entraîneur de l'équipe, M. Le Quere, peut être fier des résultats obtenus par ces jeunes filles qui doivent aller loin dans les championnats qu'elles vont disputer.

Championnat du Bergeracois

(1re circonscription)

U.S.B. 1 bat E.F.B. 1 par 18 à 12

(mi-temps 9 à 5)

Très belle partie, jouée avec cran de part et d'autre, et qui amena la victoire à l'équipe de l'U. S. B. qui avait pris son avance en 1re mi-temps.

Excellent arbitrage de M. Bain.

Dimanche prochain, match retour au stade Philippe Pétain, qui sera encore une fois très disputé ; un beau match en perspective.

ACHAT de tout débarras, cave et grenier et linges d'occasion. Vient à domicile.

S'adresser 24, rue des Conférences, Bergerac.

GAZO - FACEL - BOIS

Forges et Ateliers de Construction d'Eure-et-Loir

Modèles spéciaux pour TRACTEURS - CAMIONS - VOITURES

Demandez devis et renseignements à votre mécanicien ou aux

ATELIERS BARDON, rue Duron — BERGERAC

Agents Généraux Dordogne et Lot-et-Garonne

AVIRON

Si le calme règne sur la plupart des rivières de France, l'agitation s'est manifestée, ces jours derniers, d'une manière intensive parmi les pontifes de l'aviron.

Réunions des Comités, réunions de la Fédération.

Parlons, tout d'abord, de la réunion du Comité du Limousin dont le Président, charmant garçon est, bien entendu, de Limoges.

Les délégués de Bergerac étaient notre ami Mestrot, membre du dit Comité et deux de ses amis, comme lui dévoués corps et âme au sport de l'aviron.

Par suite de panne, les délégués du S N.B. arrivèrent en retard. Les décisions étaient prises. La prochaine fois ils devront se souvenir du proverbe : « Rien ne sert de courir, il faut partir à temps ». Qu'importe dirent-ils, le voyage ne doit pas être perdu et ils s'en furent, par les rues de Limoges, trouver le Président.

Très cordialement reçus, ils discutèrent en quelques minutes le programme de la réunion, firent valoir leurs raisons et repartirent.

Quelles étaient ces raisons ?

Championnat de France interclubs : ils demandèrent que l'on ajoute dans la compétition qui comprend : « Skiff » juniors et seniors ; « deux » juniors ; « quatre » seniors ; le « huit » juniors. D'accord, dit le Président.

Ensuite ils parlèrent du bassin pour le championnat ; le seul existant dans le Limousin : Bergerac. L'accord fut réalisé facilement.

Tous choquèrent ensuite le verre de l'amitié et chacun rentra chez soi. Le Président était sur place, mais nos délégués de Bergerac, avaient à travers les routes de France, à effectuer les 155 kilomètres qui séparent Limoges de Bergerac.

Puis voilà Paris, lieu de la réunion de la F.F.A.

Discours du Président, homme lui aussi très sympathique. Un seul défaut, il n'aime pas la contradiction.

Course à huit juniors : pourquoi la placer au programme ? Toute la province est d'accord, mais la région parisienne n'est pas très enthousiaste.

Sans discussion, refusée. Adieu les ordres du jour de bon nombre de sociétés : Agen, Libos, Bergerac, etc.

Ah ! mais on fait du travail ! On a classé les Sociétés en division d'excellence et d'honneur (Championnat inter-clubs). Bergerac, champion à huit, à quatre, à deux seniors 1943, est classé en honneur ; Limoges, qui ne remporte que des seconds prix, est classé en excellence. Sans commentaires.

Pour traiter ce sujet, la place nous fait défaut. Nous aurions encore beaucoup à dire, ce sera pour une autre fois.

En résumé, nous indiquerons que des jeunes comme le Président Paufique, de Castillon, commencent à secouer le joug qui pèse depuis des années sur les Sociétés de province.

Ils veulent que la discussion sur le sport de l'aviron soit traitée en pleine lumière, que la voix de la province ne soit pas étouffée.

Jusqu'à ce jour, le sport de l'aviron, le plus beau de tous, a piétiné.

Pour qu'il prenne sa vraie place, il faut désormais que l'immense majorité des Sociétés du Sud-Ouest, du Sud Est, de la Méditerranée, puissent faire entendre leur voix.

Ces lignes sont écrites à bâtons rompus par quelqu'un qui n'a jamais profité d'aucun sport, qui les a servis comme rameur, comme rugbyman, comme dirigeant tant au point de vue personnel que matériel.

Je demande plus de compréhension, plus de justice, plus d'esprit réaliste. Ce que pense le monde de l'aviron, il l'écrit, il l'écrira lorsque les circonstances le permettront bien mieux encore. Il ne demande ni prébende, ni honneur.

Il n'a qu'un souci : que, partout où les bassins le permettent, s'épanouissent les Sociétés d'aviron, pour le grand bien du sport et de la race française. R. T.

Entraînement. — Le Président de la Commission sportive demande à tous les rameurs de bien vouloir se rendre au garage, dimanche matin, pour participer à la séance d'entraînement.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Football

La Force

Le public forcelais espérait assister dimanche dernier à un match sensationnel. Hélas, au dernier moment, les « Genêts de Montazeau » nous adressèrent leur forfait. Avouons que les circonstances actuelles ne favorisent guère le sport !

Dimanche prochain 19 décembre, l'A. S. F. recevra sur le stade du Parc une équipe des plus sympathiques, celle du groupement de Travailleurs Indochinois de Bergerac. Le déplacement cette fois-ci sera court, espérons qu'il s'accomplira... pour la plus grande joie des sportifs forcelais qui, en foule, assisteront au premier match de la saison à La Force. Coup d'envoi à 14 h. 30.

CYCLISME

Jeudi prochain 23 décembre, à 18 h. 45, aura lieu à son siège, café Riche, l'assemblée générale annuelle de la section cycliste de l'U. S. B. (Cyclo-Club).

Rapport moral et financier ; saison 1944.

Tous les membres actifs sont priés d'être présents. Les membres honoraires et amis de la Société sont cordialement invités à y assister.

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la **Comptabilité** par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 3 frs pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (9e). 751

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le dix huit novembre mil neuf cent quarante trois, enregistré le dix-neuf novembre mil neuf cent quarante-trois, fol. 38, n° 149, par le Receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Joseph FRECHES, débitant, demeurant à Bergerac, rue Belzunce,

A vendu à Monsieur Jean AVIGNON, manutentionnaire, demeurant à Toulouse, 48, rue Printemps époux de Madame Marguerite LAMARQUE.

Un fonds de commerce de débit de vins et liqueurs et bureau de tabac exploité à Bergerac, rue Belzunce, connu sous le nom de « COMPTOIR GIRONDIN », comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial, la licence pour la vente des boissons, le matériel servant à l'exploitation du fonds et les marchandises en dépendant.

L'entrée en jouissance est immédiate.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 31 de la loi du 29 avril 1926, a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du huit décembre mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Signé : Edouard HERTZOG

SOMMES ACHETEURS d'une camionnette d'origine 1200 kgs minimum, avec ou sans gazo et bien chaussée Faire offre Magasins Printania. 839

ON DEMANDE une femme de chambre, une aide de cuisine, un domestique, logés, nourris. Adresse au bur. du journal (Visa n° 520). 834

A VENDRE chèvre saillie. S'adr Blondy, 17, rue Neuve. Téléphone 262. 832

PERDU gibecière entre Monbazillac et Pomport. Aviser Cariven. Société Générale, Bergerac. Récompense. 835

STÉNO-DACTYLO connaissant langue allemande est demandée d'urgence S'adr Office du Travail Bergerac. (Visa O.D. T., n° 518). 837

ÉCORCES ORANGES concassées, colis 1 kg, 75 fr. ; 3 kg, 210 fr. Decuper, 1, rue Arsenal, à Bordeaux. 828

A VENDRE vélomoteur Terrot, 3 vitesses, dernier modèle, bien chaussé, très bon état. Visible seulement le samedi matin jusqu'à 10 heures, de midi à 14 heures et le dimanche. Delcayre Georges, Faubourg, Bergerac, r G. Clémenceau. 830

A VENDRE moto Terrot, ancien modèle. S'adr Chabert, place de la Halle. 831

ON DEMANDE un bon ménage, domestique agricole S'adr bur. journal (Visa n° 519). 822

A VENDRE poste de radio d'occasion, toutes ondes, bon état. S'adresser Dartigues, 52, rue du Maréchal Pétain. 833

ECHANGERAI vélo homme, bon état, contre poste T.S.F., toutes ondes. S'adresser à Mme Chièze, rue Diderot, Bergerac. 834

MÉTAYERS 5 à 6 personnes demandés pour septembre. Propriété de 30 hect., toutes cultures, lait, moutons, située 1 kil. de Bergerac. S'adr Corporation Paysanne, 3, rue St-Esprit. (Visa n° 521). 836

URGENT achète immeuble industriel à usage menuiserie, ébénisterie, avec machines et matériel, force, avec habitation surface couverte minimum 200 m2. Dispose 200 à 250 000 comptant Pétrod, Hauteville (Ain). 835

UN LOT de 50 caisses vides à vendre. S'adresser Magasins Printania. 837

DAME seule réfugiée du Nord, recherche centre ville, petit appartement meublé 2 ou 3 pièces. S'adr Mme Bourgot, 27 bis, rue Clairat. 838

A VENDRE piquets d'acacia, 1er choix. S'adr Meunier, à Lansade, Prigonrieux. 806

DEMI-OUVRIÈRE coiffeuse, cherche place Bergerac ou environs. S'adr Mathieu 29, rue de Bergerac, Mussidan. 80

PROPRIÉTÉ Monbazillac, toutes cultures, demande pour septembre, famille agricole, 3-4 personnes. Références. Denys Marcel, 8 rue St-Martin. Bergerac (Visa n° 508) 808

A VENDRE belle et confortable demeure, presque en ville, potager et verger en plein rapport, prix modéré ; autres affaires intéressantes Agence Bonnamy. Bergerac 817

ÉCHANGERAIS armoire lingère et cuisinière, état neuf. Vendrais buffet et lit de milieu neufs. Martinet, angle rues Junien-Rabier et Michelet. 809

DEMANDE ménage jardinier, femme basse-courière ou jardinier célibataire, logé, nourri bien chi. Périé, au Monteil, Lamonzie St-Martin. 781

A DES PRIX RAISONNABLES

on céderait divers emplacements, maisons en ville ou à la campagne, propriétés ou domaines de diverses importances. — Plusieurs enclos avec un ou plusieurs hectares, belles habitations ou maisons ordinaires. — Le plus grand choix d'affaires, tous genres. Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac (Dordogne). 789

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812, Bergerac. 250

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

VOUS QUI DESIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenances

Une seule adresse :

Cabinet Jean-Ernest **CROUZEL** Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne).

Téléphone 9.

L'Administrateur-Gérant : **R. TAILLANDIER.**